

Cette charte a pour but d'informer les utilisateurs des règles de l'espace de contribution, de responsabiliser les contributeurs et de préserver le bon fonctionnement de l'espace de contribution.

### **1. Le respect des personnes/la tolérance**

Entre dans le cadre de la modération tout message :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, sexiste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, ainsi que les agressions verbales, moqueries gratuites, vulgarités ;
- discriminatoire en raison du sexe, de la situation familiale, de l'apparence physique, du patronyme, de l'état de santé, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge, des opinions politiques, de l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; (cf. Articles 225-1, 225-3 du Code de la Propriété Intellectuelle et 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)

### **2. Le sujet**

Les contributions doivent être en cohérence avec le thème défini, ici **la consultation sur le lycée**. Elles doivent être constructives.

### **3. Rôle de la modération**

L'équipe de modération se réserve le droit de modifier ou de retirer sans préavis tout message en ligne qui ne respecterait pas la Charte.

La modération se fait avant la publication. La mise en ligne des messages peut prendre un certain délai, selon le temps d'actualisation de la page.